

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois le 3 octobre à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**,
Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire
Dûment convoqués le 29 septembre 2023.

Présents : Marc FLEURY, Pierre-Damien GALENE, Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET, Céline ROCH EUVRARD, Mathieu SCIASCIA, Serge TICHKIEWITCH

Absent excusé : Odile CHALAMEL donne pouvoir Amandine PAGET, Jérôme GINOLLIN donne pouvoir à Serge TICHKIEWITCH

Absent : /

Secrétaire de séance : Amandine PAGET

Assistent à la réunion : Christophe MAREC

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 7
Nombre de suffrage exprimés : 9
Votes pour : 9
Votes contre : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

OBJET : Admission en non-valeur. Budget communal.

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur l'inspecteur des finances publiques se trouve dans l'impossibilité de recouvrer des titres de recette relatif au budget Communal d'un montant de 2 413.27 € pour la liste n°5268790315 et de 1 288.01 € pour la liste n° 5641740115

Monsieur l'inspecteur des finances publiques a sollicité Monsieur Le Maire afin que les membres du conseil municipal délibèrent sur l'admission en non-valeur des créanciers des deux listes envoyées.

Un mandat de type « admission en non-valeur » et de nature « fonctionnement » imputé au compte 6541 sera emis.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,

Serge TICHKIEWITCH

